

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Laon, le 23 novembre 2020

Le Gouvernement a voté la baisse du barème de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances pour 2020, au profit des ménages les plus modestes parmi les redevables de l'impôt sur le revenu et la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 8 foyers sur 10.

Dans l'Aisne ce sont 112 603 foyers fiscaux qui ont bénéficié d'une baisse de l'impôt sur le revenu pour un montant total de 33 125 802 €, soit une moyenne de 294 € par ménage.

Grâce à la réforme du prélèvement à la source, le gouvernement a appliqué cette baisse dès janvier dernier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système.

145 825 foyers du département ont bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation pour 2020, représentant un montant moyen de 454 € économisé.